



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 septembre 2023

**L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, à mairie, sous la présidence de Hervé DAVAL, Maire.**

MEMBRES	
EN EXERCICE	15
PRÉSENTS	11
VOTANTS	14

**Étaient présents** : Hervé DAVAL, Karine MATHEY, Jacques SERRAILLE, Patrick PEDRINI, Fabien FAMARCHI, Virginie CUOQ, Ingrid BEAUJEU, Lionel GIRAUD, Sophie VACHOT, Éric FEUGÈRE et Loïc GILLET.

**Étaient absents** : Pascale HOULÈS-THOMARAT, Jean ROCHE, Sonia DEVOUASSOUD et Boris BESSENEY

**Pouvoirs déposés** en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mandant : Pascale HOULÈS-THOMARAT – Mandataire : Ingrid BEAUJEU

Mandant : Jean ROCHE – Mandataire : Hervé DAVAL

Mandant : Sonia DEVOUASSOUD – Mandataire : Sophie VACHOT

**Secrétaire élu** : Lionel GIRAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202947-20230918-DCM2023-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2023

Affichage : 19/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

### **DÉLIBÉRATION N° 2023-33 : RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU PARC DE LA CHAMARY**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'envisager des travaux de réfection de l'éclairage du parc de la Chamary.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

#### **PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL**

Détail	Montant HT des Travaux	% - PU	Participation commune
Rénovation Mise en valeur – Église	4 203 €	60 %	2 522 €
Rénovation Armoire AB – Aire de jeux	4 617 €	60 %	2 770 €

<b>Rénovation Armoire AE – parking + Cheminement</b>	<b>50 307 €</b>	<b>60 %</b>	<b>30 184 €</b>
<b>Rénovation Mise en valeur – Colombier/Pressoir/Salle</b>	<b>19 239 €</b>	<b>60 %</b>	<b>11 543 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>78 368,17 €</b>		<b>47 020,90 €</b>

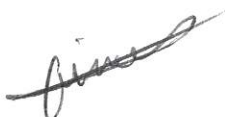
*Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.*

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

**- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection de l'éclairage public du parc de la Chamary dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.**
- **Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.**
- **Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.**
- **Décide, conformément à la délibération n°DCM2020-038 fixant les durées d'amortissement, d'amortir comptablement ce fonds de concours en 5 années.**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces à intervenir.**

**Le secrétaire,  
Lionel GIRAUD**




**Hervé DAVAL,  
Maire de Saint-Vincent-de-Boisset**



Ont signé au Registre tous les membres présents.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.